

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°2

4.1 PLAN ZONAGE N° 1: Plan d'ensemble

Echelle: 1/5 000

Via la Déclaration d'avis
du P. L. U. en date du :
Via la Déclaration d'approbation
du P.L.U. en date du :



ZONAGE

LES ZONES URBAINES

- URB** Zone d'habitat cœur de village
- UB** Zone urbaine ouverte
- UB** Zone d'habitation urbaine dense
- UC** Zone d'habitation urbaine
- UCa** Zone d'habitation urbaine en aménagement individuel
- Uca** Zone urbaine à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif
- Uc** Zone urbaine correspondant au terrain de St Ours
- UI** Zone à vocation d'activités économiques
- UI** Zone à vocation de loisirs et de sport
- UIS** Zone à vocation de sites et de sport

LES ZONES A URBANISER

- AUB** Zone d'habitation future à vocation d'habitat individuel et collectif à court et moyen terme
- AUB** Zone d'habitation future à vocation d'habitat individuel à moyen terme
- AUI** Zone d'habitation future à vocation d'activités économiques à moyen terme

LES ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
 - AN** Remplacement des bâtiments en zone agricole
 - AN** Remplacement des bâtiments en zone agricole à vocation agricole
 - AN** Remplacement des bâtiments en zone agricole à vocation agricole et forestière
- LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- NIN** Zone naturelle et forestière protégée non concernée
 - NIN** Zone naturelle à caractère régional limité
 - NIS** Zone naturelle à vocation de loisirs et de sport

EMPLACEMENTS RESERVES

- IR** Ouvrage public, installation d'intérêt public général ou espace vert public
- VR** Emplacement réservé pour création de voie publique

Code	Libellé	Surface	Statut	Observations
URB	Zone d'habitat cœur de village	1000	UR	
UB	Zone urbaine ouverte	2000	UR	
UB	Zone d'habitation urbaine dense	1500	UR	
UC	Zone d'habitation urbaine	3000	UR	
UCa	Zone d'habitation urbaine en aménagement individuel	1000	UR	
Uca	Zone urbaine à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif	500	UR	
Uc	Zone urbaine correspondant au terrain de St Ours	1000	UR	
UI	Zone à vocation d'activités économiques	1000	UR	
UI	Zone à vocation de loisirs et de sport	1000	UR	
UIS	Zone à vocation de sites et de sport	1000	UR	
AUB	Zone d'habitation future à vocation d'habitat individuel et collectif à court et moyen terme	1000	UR	
AUB	Zone d'habitation future à vocation d'habitat individuel à moyen terme	1000	UR	
AUI	Zone d'habitation future à vocation d'activités économiques à moyen terme	1000	UR	
A	Zone agricole	10000	UR	
AN	Remplacement des bâtiments en zone agricole	1000	UR	
AN	Remplacement des bâtiments en zone agricole à vocation agricole	1000	UR	
AN	Remplacement des bâtiments en zone agricole à vocation agricole et forestière	1000	UR	
NIN	Zone naturelle et forestière protégée non concernée	1000	UR	
NIN	Zone naturelle à caractère régional limité	1000	UR	
NIS	Zone naturelle à vocation de loisirs et de sport	1000	UR	
IR	Ouvrage public, installation d'intérêt public général ou espace vert public	1000	UR	
VR	Emplacement réservé pour création de voie publique	1000	UR	

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

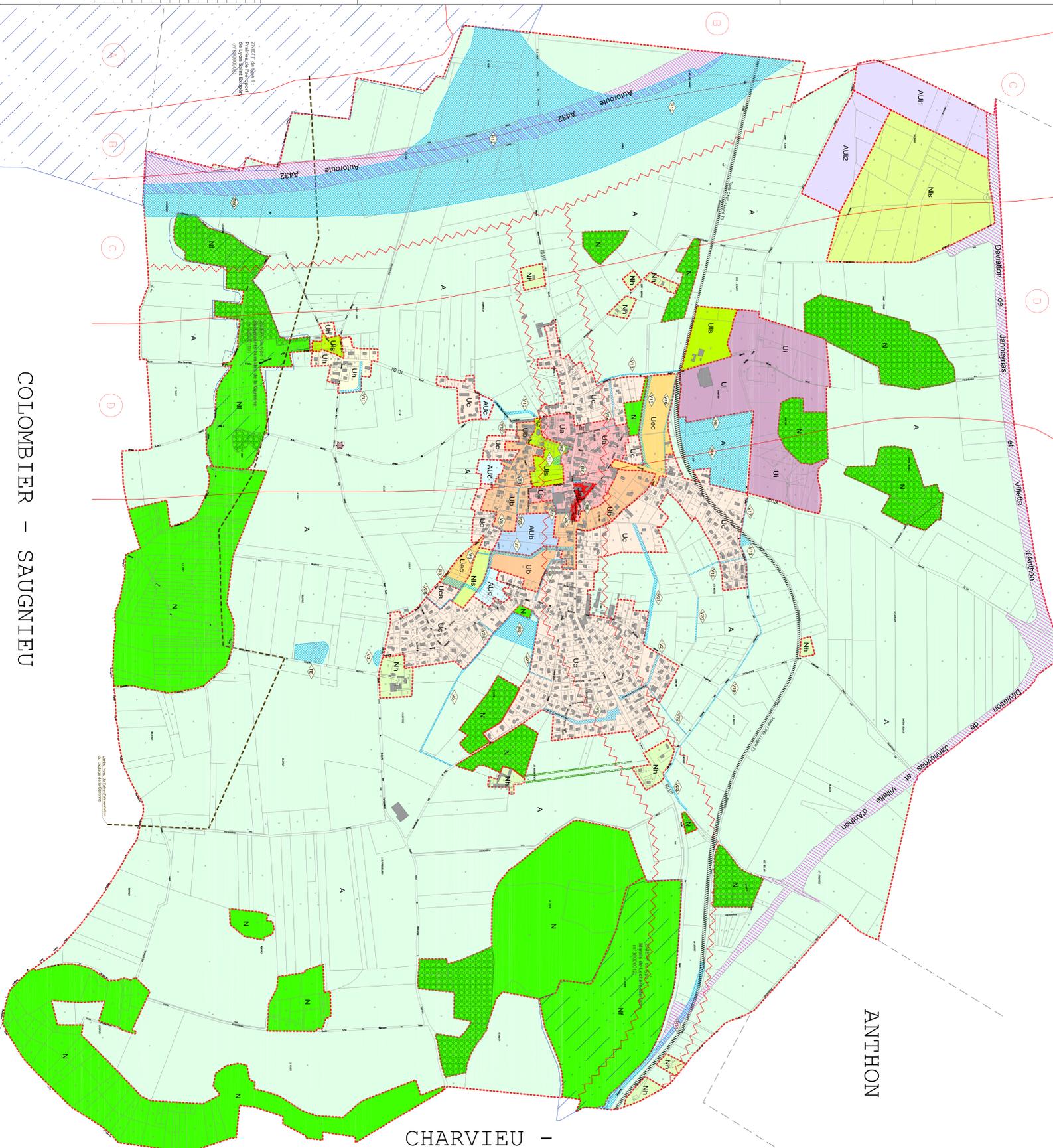
- Plan d'exposition au bruit**
- Limites LDEN**
- ZNIEFF**
- Zones de bruit liées aux infrastructures routières**
- Espaces botaniques classés**
- Éléments naturels remarquables**
- Éléments naturels remarquables**

PUSIGNAN

VILLETTE D'ANTHON

ANTHON

CHARVIEU - CHAVAGNEUX



COLOMBIER - SAUGNIEU

